

Europe *Direct* Franche-Comté - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Europe *Direct* Franche-Comté a déposé une demande de subvention auprès de l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) et a obtenu un résultat positif.

C'est ainsi que l'OFAJ a décidé de verser à Europe *Direct* Franche-Comté la somme de 300 € pour l'action réalisée à l'occasion de la Journée Franco-Allemande du 21 janvier 2006.

Cette subvention étant allouée à la Ville de Besançon pour le fonctionnement d'Europe *Direct* Franche-Comté, il est demandé au Conseil Municipal que le montant (300 €) soit encaissé en recettes sur la ligne 74.023.7477.00400 et réaffecté en dépenses sur la ligne de fonctionnement 011.023.6042/00400.

Sur avis favorable unanime de la 1^{ère} Commission, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'encaissement de ces fonds et sur leur réaffectation comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.